

Dominique Simonney  
Chers Collègues,  
Paris, le 12 Juillet 1991  
Aux Membres des C.C.A.F.

Le déroulement de l'assemblée générale des 22 et 23 juin 1991 et les nouveaux statuts qui en ont résulté posent des problèmes si graves qu'une clarification rapide s'impose.

En effet, le climat passionnel et conflictuel qui a prévalu lors de ces débats a presque totalement occulté des différends théoriques, qui, si l'on compare les statuts proposés par le groupe des 20, et ceux qui ont été adoptés, se révèlent de taille et posent - disons le nettement - la question de la cohésion des C.C.A.F. à l'heure actuelle. -

Quant aux responsabilités de chacun dans l'échec du dialogue, contentons-nous de proposer des torts largement partagés. Venons-en plutôt aux points théoriques essentiels, non sans faire remarquer qu'un texte préparé soigneusement pendant plusieurs mois mot par mot, virgule par virgule, a perdu toute sa cohésion à être réécrit à coup d'amendements et de caviardage. Une démocratie bien comprise eut exigé qu'il lui fût opposé plusieurs autres textes, avec leur cohésion propre (comme ce fut le cas lors de la fondation des C.C.A.F.).

Premier changement de taille, dans l'article 9, le protocole institutionnel devient "de recherche". Il va sans dire que l'esprit même qui a prévalu à l'invention de ce protocole en est changé. En effet, le texte initial, en nommant le protocole comme relevant de l'institution, engageait dès maintenant celle-ci dans ce travail, à charge de produire une liste comme relevant de celui-ci. Il est certain que le terme de recherche n'a aucunement cette valeur d'engagement. (Lacan n'a-t-il pas assez raillé la recherche, lui opposant le "je trouve" de Picasso ?).

L'invention de ce protocole répond à une démarche qui s'avère nécessaire pour beaucoup aujourd'hui, mais qui est tout à fait contradictoire avec celle de l'A.P.U.I.

En effet, notre voeu était que cette liste soit le produit du travail d'une institution soutenant une certaine éthique de l'analyse qui peut être différente, voire opposée à celle d'autres associations psychanalytiques. C'est bien cela qui nous fait rejeter l'idée d'un Ordre des psychanalystes qui prétendrait régenter "une profession".

Il faut ajouter, sans qu'il soit là question de personnes mais des enjeux qu'elles soutiennent, que l'actuel président des C.C.A.F. participe à l'A.P.U.I., et que cela ne saurait manquer d'influer sur la politique de notre institution par rapport à cette initiative et dans un sens inverse à celui voulu par les rédacteurs du texte originel.

Deuxième point : la passe.

Là, le texte n'a pas été modifié, mais il faut noter que l'évolution de la position de la majorité des membres des jurys s'est faite dans le sens d'un refus de la réponse par oui ou non qui comportait pour le candidat trop d'effets d'aliénation (encore plus semble-t-il pour les réponses positives), et d'autre part n'avait plus la même utilité à partir du moment où la passe ne produisait pas de liste.

Or, le responsable élu de la passe (encore là, pas de problème de personne, mais de discours) s'est publiquement déclaré pour une réponse par oui ou non, allant même jusqu'à souhaiter que le jury soit uniquement composé de personnes ayant fait la passe et reçu une réponse positive.

Deux possibilités se présentent alors

- Soit qu'un jury se fasse élire sur cette même position, auquel cas les enjeux de la passe seront profondément modifiés,

- Soit qu'il soit élu sur la position qui prévalait ces dernières années, auquel cas nous aboutissons automatiquement à un blocage.

Ces deux points théoriques, où les divergences sont de taille, posent la question de la possibilité d'un cheminement commun, car une chose sont les différences de point de vue, utile à chacun pour travailler ses propres arguments, autre chose sont des incompatibilités radicales dans l'orientation d'une éthique de l'analyse.

Abordons deux points plus politiques.

Il y a lieu de s'étonner que le "triomphe de la démocratie" qui a prévalu ce week-end ait abouti à transformer la présence proposée de 24 membres d'un C.A., en un directoire ultra restreint de 5 Membres, alors que l'on a constaté que le précédent collège s'était révélé ingouvernable.

D'autre part, la mémoire de ce siècle mériterait que le terme de barbarie soit employé avec plus de retenue, et que l'on qualifiât autrement nos petites querelles

Second point, qui n'a pas été abordé publiquement, mais a été beaucoup évoqué dans les couloirs, et a contribué à "pourrir"

l'ambiance au sein du "groupe des 20" : il s'agit de la Fondation Européenne. Celle-ci a pour vocation de rassembler des analystes européens, de les aider à échanger des informations sur leur travail à l'occasion de congrès réguliers ou d'échanges plus ponctuels. Il y a 86 membres fondateurs de ce rassemblement qui s'est fait à l'occasion d'une large cooptation, et qui reste, bien sûr, ouvert à tous (notons que la cooptation initiale est le mode de naissance le plus répandu des institutions analytiques).

Or, cette initiative a été victime d'un véritable procès, qu'il faut bien qualifier d'intention, venant d'une partie de l'Inter-associatif, pour ensuite se prolonger dans les Cartels, contre ceux qui étaient à son origine.

Il ne leur était reproché rien de moins qu'un manquement grave à l'éthique, en voulant, à travers cette Fondation, nommer des analystes. Il a été repris à cet effet dans une lettre le terme de pèse-personne, qui, comme on sait, est venu sous la plume de Lacan pour railler le mode d'habilitation en vogue à l'Institut.

Sur quoi s'appuyait cet argument, alors que la Fondation-n'a absolument pas dans ses projets la reconnaissance d'analystes mais seulement des propositions de travail ? Sur une confusion que l'on peut dire naïve, mais qu'il faudrait qualifier autrement, si elle se prolongeait, confusion faite entre praticien de l'analyse et habilitation analyste.

De quelques phrases sorties de leurs contextes, certains en ont conclu que la Fondation ne visait ni plus ni moins qu'à reconnaître des analystes (au sens de l'habilitation).

Qu'advient-il si la véritable excommunication qui a eu lieu ce printemps se reproduit ? Y verra-t-on de nouveaux délégués participer à l'hallali contre ceux qui font ou feront partie de la Fondation et en même temps des Cartels ?

Voici donc résumés les points de désaccord et peut-être d'incompatibilité avec la nouvelle politique des C.C.A.F.

Souhaitons qu'ait lieu aux Cartels, selon un terme récemment mis sur le marché du signifiant, "un débat fracassant".

Cette lettre sera ma contribution car je ne pourrai participer aux débats, m'étant engagé, depuis déjà longtemps, à être ce même jour présent à la réunion du Conseil Fondateur de la Fondation Européenne.

Veillez, chers Collègues, recevoir l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Paris, le 16 Juillet 1991

Cher Dominique Simonney,

Je te remercie bien vivement de nous avoir adressé ta lettre, qui, sans rien fracasser du tout, je l'espère, présente l'avantage de lancer franchement le débat qui a été seulement amorcé lors de la dernière A.G.

Je voudrais d'abord dire que la date du 15 septembre a été choisie pour la prochaine A.G. parce qu'elle était la plus proche possible, et nullement, comme tu l'insinues, pour obliger des collègues à se déterminer contre la Fondation européenne par leur présence à l'A.G. des C.C.A.F., ou viceversa d'ailleurs. J'ai rencontré G. Pommier à la réunion du 11 juillet de l'Inter-associatif et il m'a quant à lui exprimé ses regrets pour cette coïncidence, qui pouvait être tout autant de son fait, la date de cette réunion ayant été fixée, m'a-t-il dit alors, il y a seulement 8 jours. Ne parlons donc pas de "longue date".

Je suis tout autant que toi horripilé par les procès d'intention. Il est vraiment regrettable que toute initiative importante y soit, dans notre milieu, immédiatement sujette, comme si une méfiance systématique nous était dictée, voire imposée, dès lors que l'un d'entre nous, ayant avant cela notre estime ou notre amitié, devient l'auteur d'une proposition qui rompt avec le sacro-saint "un à un" et tente de répondre pour tous à la question : que veut psychanalyste ? - une question, tu me l'avoueras, au moins aussi difficile que celle posée par Freud à Marie Bonaparte, et soi-disant toujours restée sans réponse.

Es-tu justement certain de ne pas toi-même pécher sur ce point en ce qui concerne et l'A.P.U.I. et ma participation à cet organe ? Qu'on juge l'initiative de Leclair et de son équipe aux actes dont elle se montrera ou non capable plutôt qu'à ce qu'on lui attribue me paraît tout de même une exigence minimale. Leur seul factum est pour l'instant l'Etat des lieux dont la parution a laissé les institutions d'analyse en tant que telles remarquablement indifférentes. Peut-on alors blâmer Leclair d'avoir voulu court-circuiter leurs états-majors ? Il n'a alors eu que ce qu'il méritait. Mais je t'invite à constater avec moi que le même phénomène s'est reproduit mutatis mutandis avec la Fondation européenne.

Or, les questions que posent ces deux initiatives, qui ne se recoupent pas, se régleront-elles seulement par le rejet des personnes et la condamnation de ceux qui les suivent ?

Je rejoins donc, tu le vois, la question que tu soulèves, de ces enjeux qui ne sont plus seulement personnels. Mais peut-il y avoir précisément le moindre enjeu, si j'entends bien ce mot et si les personnes en question sont des analystes, dans le fait de rédiger des statuts ? Et ne conviendrait-il pas de considérer que le moment est venu, pour les C.C.A.F., de se défaire d'un symptôme qui fait la risée de nos collègues ?

Comment se fait-il que les productions théoriques de chacun d'entre nous aient jusqu'ici plutôt trouvé des auditeurs à l'extérieur de notre institution et que la seule oeuvre collective dont celle-ci se soit effectivement montrée capable d'année en année, c'ait été de remanier ses statuts ou d'en concocter de nouveaux ?

Les institutions heureuses et productives sont, à mon sens, celles qui oublient leurs statuts pour se consacrer à la réalisation de leur objet. Or si cet objet était, par exemple, de parvenir à dresser une liste de praticiens de l'analyse jugés conformes, dans leur éthique, au travail de notre institution, je ne vois pas ce qui empêcherait les cartels élus à cet effet de nous démontrer que cette liste engage effectivement l'institution et que le protocole qui en a permis la constitution n'est pas seulement expérimental. Je ne me verrais, pour ma part, nullement lié par les statuts pour proposer à l'Assemblée en cette occasion et sur ce point ou de les remanier ou de les remettre à leur place : dans un tiroir !

Nous avons mieux à écrire que des règlements intérieurs ; et pour ce qui est des règles dont nous avons besoin, c'est pour jouer, et non pour nous lier les mains ! Quels sont donc, à mon sens, les enjeux de la partie ?

Eh bien, tous ceux que soulève ta lettre et pour la réalisation desquels je continue de penser que notre association est beaucoup mieux placée que d'autres, parce qu'elle a su, à cause peut-être - soyons justes - de son symptôme, faire jouer à des analystes un jeu conforme aux règles de la démocratie.

Pour finir cette lettre ouverte, je voudrais seulement les énumérer, en les reformulant

1) Refonder une association de psychanalystes qui se mette au travail effectif de savoir s'ils peuvent passer du je au nous, et sous quelle forme.

2) Mettre en route le protocole de nomination proposé par R. Grimberg et nous engager dans les questions qu'il pose à propos de la nomination.

3) Remettre sur pied la procédure de la passe et essayer de voir si le fait de restreindre le nombre des membres du jury ne permettra pas d'aboutir à des réponses moins inconsistantes.

4) Lutter contre les empiétements de la politique, qu'elle vise à réglementer une profession ou à rassembler des européens, en travaillant à mettre sur pied les dispositifs au sein desquels des psychanalystes pourraient faire valoir qu'ils le sont ou qu'ils ont pu l'être avec tel ou tel analysant et dans telle ou telle circonstance.

Je ne vois pas pourquoi des psychanalystes des C.C.A.F. qu'± se réuniraient pour jouer à soutenir ces enjeux devraient se faire la guerre, s'ils participent à l'A.P.U.I., ou se lancer des exclusives, s'ils vont à la Fondation, au lieu de jouer tout simplement la partie qui consiste à se donner un cadre où formuler ce qui éventuellement les sépare sur chacun des points

énumérés, le simple fait de pouvoir énoncer clairement un différend suffisant à justifier qu'ils se réunissent.

Pourrons-nous offrir aux autres institutions l'exemple d'une autre façon de négocier le différend que celle, trop prévisible, de la scission ?

Je t'engage donc, en mon nom personnel, à te faire représenter, autrement que par ta lettre, lors de notre prochaine A.G. et à te faire élire, au titre de l'opposition que tu incarnes, soit au jury de la passe soit aux cartels du protocole. Je voterai pour toi.

Avec mon amitié.

Jacques NASSIF